

22 fév 2013 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 22 février 2013

Hébergement du secrétariat d'Eureka à Bruxelles

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de convention entre l'Etat belge et le secrétariat d'Eureka pour son établissement à Bruxelles.

Le projet de convention définit un cadre pour l'hébergement du secrétariat de l'asbl Eureka à Bruxelles et poursuit l'exécution de la décision du Conseil des ministres concernant son financement (voir [communiqué de presse du 1er juin 2011](#)). La Belgique octroie une allocation à l'association pour son hébergement.

Eureka est un partenariat international qui a été créé pour renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises européennes par la technologie. Eureka favorise la recherche et l'innovation internationales et orientées marché en accordant un soutien aux petites et moyennes entreprises, secteurs industriels, universités et instituts de recherche. La Belgique héberge le secrétariat d'Eureka.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques professionnels

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.socialsecurity.fgov.be>